

Enquête publique



COMMUNE DE REVONNAS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°202104-15 en date du 07/04/2021, le maire de REVONNAS (01250) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme qui vise la modification du plan de zonage, la modification des OAP et le toilettage global du règlement écrit.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de LYON a désigné M. Alain PICHON en qualité de commissaire enquêteur titulaire. L'enquête se déroulera à la Mairie de REVONNAS du 27 avril 2021 dès 8h au 27 mai 2021 à 17h aux jours et heures habituels d'ouverture, soit 30 jours consécutifs. Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations seront à la disposition du public en Mairie.

Pendant l'enquête, le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public en Mairie :

- Mardi 27 avril 2021 de 9h30 à 11h30 ;
- Samedi 08 mai 2021 de 9h30 à 11h30 ;
- Jeudi 27 mai 2021 de 14h à 17h.

Les permanences du commissaire enquêteur sont en accès libre, mais en raison de la situation sanitaire, il est recommandé de prendre rendez-vous en appelant la Mairie au 04.74.30.01.42. Si vous désirez vous entretenir avec le commissaire enquêteur et que vous ne pouvez pas vous déplacer, il est possible de signaler à la Mairie la date et l'heure à laquelle le commissaire peut vous appeler pendant les permanences mentionnées ci-dessus.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie de REVONNAS ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairierevonnas@gmail.com.

L'avis d'enquête est affiché en Mairie de REVONNAS. Des informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête peuvent être consultés sur le site suivant : www.mairie-revonnas.fr. Pour être prises en compte, les observations devront être reçues avant la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, la modification du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquêteur ainsi que sur le site www.mairie-revonnas.fr.

Le Maire, Patrick ROCHE  
2163704

VIRIGNIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Par Arrêté Municipal n°A-2021-02 du 22/04/2021, le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VIRIGNIN est soumis à une Enquête Publique dans les formes déterminées par le Code de l'Environnement.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui régit le droit des sols sur le territoire communal.

L'autorité environnementale a émis un avis le 13/04/2021. Cet avis sera joint au dossier d'enquête Publique.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers a émis un avis le 25/03/2021. Cet avis sera joint au dossier d'enquête Publique.

L'Enquête Publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme se déroulera à la Mairie de VIRIGNIN à u 570 avenue du Bugey, 01300 VIRIGNIN pendant une durée de 30 jours consécutifs à partir du lundi 17 mai 2021 à 9h jusqu'au mardi 15 juin 2021 à 12h inclus.

La personne responsable du Plan Local d'Urbanisme est la Commune de VIRIGNIN, représentée par Mme le Maire. Toute information relative au Plan Local d'Urbanisme peut être demandée auprès de la Mairie de VIRIGNIN au 570 avenue du Bugey, 01300 VIRIGNIN, téléphone : 04.79.81.92.15 ou par courrier

électronique à : plu.virignin@orange.fr  
M. Bernard PAVIER est nommé en qualité de Commissaire Enquêteur par décision n° E21000023/69 du 03/03/2021 du Président du Tribunal Administratif de LYON.

Pendant toute la durée de l'Enquête Publique, le public pourra consulter gratuitement, 7J/7 et 24H/24, le dossier d'Enquête Publique en version numérique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante https://www.virignin.fr/fr/information/41222/urbanisme.

Pendant toute la durée de l'Enquête Publique, le dossier d'Enquête Publique en version papier sera consultable gratuitement à la Mairie de VIRIGNIN (siège de l'enquête publique), du lundi 17 mai au mardi 15 juin 2021 inclus :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h
- Le samedi de 8h à 11h.

Pendant toute la durée de l'Enquête Publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions :

- Soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, mis à disposition du public à la Mairie de VIRIGNIN aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Soit lors des permanences du Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de VIRIGNIN :

Le lundi 17 mai 2021 de 9h à 12h,  
Le mercredi 26 mai 2021 de 9h à 12h,  
Le samedi 05 juin 2021 de 8h à 11h,  
Le mardi 15 juin 2021 de 9h à 12h.

- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : plu.virignin@orange.fr

- Soit par voie postale en adressant un courrier à M. le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de VIRIGNIN, 570 avenue du Bugey, 01300 VIRIGNIN.

Au terme de l'Enquête Publique, le Conseil Municipal pourra approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport, des conclusions et de l'avis motivé du Commissaire Enquêteur.

À l'issue de l'Enquête Publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur à la Mairie de VIRIGNIN, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant un an.

Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : https://www.virignin.fr/fr/information/41222/urbanisme

L'Arrêté Municipal du 22/04/2021 cité ci-dessus est consultable à la Mairie de VIRIGNIN ainsi que sur le site internet de la commune https://www.virignin.fr/fr/information/41222/urbanisme.

Stéphanie BAVUZ, Maire  
2165052



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°9-2021 en date du 16/04/2021, le Maire de GARNERANS a ordonné l'ouverture de l'Enquête Publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Le président du Tribunal Administratif a désigné M. Patrick DECOLLONGE en qualité de Commissaire Enquêteur. L'enquête se déroulera à la Mairie de GARNERANS du 07 mai 2021 à 9h au 21 mai 2021 à 16h aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les lundis de 15h à 15h30,
- Les mercredis de 9h à 12h,
- Les vendredis de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'Enquête Publique peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.garnerans.com/

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public en Mairie :

- le vendredi 07 mai 2021 de 9h à 12h,
- le mercredi 12 mai de 9h à 12h,
- le vendredi 21 mai de 14h à 16h.

Les observations peuvent également être transmises par écrit sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles déposés en Mairie, par voie postale au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur Mairie de GARNERANS 56 chemin du Centre 01140 GARNERANS

par mail à l'adresse suivante : enquete.plu@garnerans.com

Cet avis est affiché sur les lieux habituels d'affichage de la commune et peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.garnerans.com/

Par décision de l'autorité environnementale de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées à l'adresse suivante : https://www.garnerans.com/

Au terme de l'enquête : la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal de la commune de GARNERANS. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne à l'adresse suivante : https://www.garnerans.com/

Le Maire  
2164631

Vous aimez lire

La Voix de l'Ain

PENSEZ À L'ABONNEMENT

Vente aux enchères

ME BERNASCONI  
AVOCAT ASSOCIÉ DE  
LA SELARL BERNASCONI  
ROZET MONNET-SUETY  
FOREST DE BOYSSON  
9 AVENUE ALSACE LORRAINE  
01000 BOURG-EN-BRESSE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE MAISON D'HABITATION  
SISE AU 60 RUE LOUIS ASTIER  
CHÂTILLON-EN-MICHAÏLLE  
01200 VALSERHÔNE

SUR LA MISE À PRIX DE 120.000 €  
OUTRE CHARGES

ADJUDICATION LE MARDI  
15 JUIN 2021 À 14 HEURES  
À L'AUDIENCE DES CRIÉES DU  
JUGE DE L'EXÉCUTION IMMOBILIER  
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE BOURG-EN-BRESSE  
AU PALAIS DE JUSTICE  
32 AVENUE ALSACE LORRAINE  
01000 BOURG-EN-BRESSE

Cette vente est poursuivie à la requête de la Société LYONNAISE DE BANQUE, Société Anonyme au capital de 260.840.262 €, dont le siège social est au 8 Rue de la République, 69001 LYON, identifiée au SIREN sous le n°954 507 976 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON, représentée par ses dirigeants en exercice domiciliés, audit siège en cette qualité.

Créancier poursuivant ayant pour avocat Me BERNASCONI avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST DE BOYSSON  
DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE : Sur la Commune de VALSERHÔNE (01200), au 60 rue Louis Astier, Châtillon-en-Michaille, une maison d'habitation de village des années 40, cadastrée Section AB, numéro 203, Lieu-dit « 60 rue Louis Astier » pour 01a 10ca :

- Au rez-de-chaussée : séjour et cave.
- 1<sup>er</sup> étage : cuisine avec balcon, salle de bains et WC.
- 2<sup>ème</sup> étage : chambre 1 avec douche et WC, chambre 2 avec balcon et un couloir donnant sur le jardin (pente abrupte) non entretenu.
- 3<sup>ème</sup> étage : WC et chambre 3.

Surface habitable : 124,13 m².

Chauffage central électrique

Occupé par le propriétaire

Visite par Me BURINE, huissier de justice, le lundi 7 juin 2021 de 14h à 15h.

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens sus désignés en UN seul lot au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilière près le Tribunal Judiciaire de BOURG-EN-BRESSE, au Palais de Justice, 32 Avenue Alsace Lorraine, BOURG-EN-BRESSE, LE MARDI 15 JUIN 2021 à 14 HEURES sur la mise à prix de CENT VINGT MILLE EUROS OUTRE CHARGES.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG-EN-BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST DE BOYSSON.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI : Tél : 04.74.45.69.23.

Courriel : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com et via le site avoventes.fr

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix (consignation minimum de 3.000 €).

POUR EXTRAIT, ME BERNASCONI

AVOCAT ASSOCIÉ DE LA SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST DE BOYSSON

2164920

Successions vacantes

Par décision du Tribunal Judiciaire de BOURG-EN-BRESSE en date du 01/04/2021 le Directeur régional des finances publiques du Rhône, 3 rue de la Charité, 69268 LYON CEDEX 02, a été nommé curateur de la succession vacante de M. POUPELIN Laurent, Maurice, Monique décédé le 01/09/2018 à VERNONNEX (01). Réf. 0698069429/JM. Les créanciers doivent déclarer leur créance par Lettre Recommandée avec AR.

2165106

Par décision du Tribunal Judiciaire de BOURG-EN-BRESSE en date du 01/04/2021 le Directeur régional des finances publiques du Rhône, 3 rue de la Charité, 69268 LYON CEDEX 02, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme HAKIM Nadja divorcée SATTI décédée le 13/12/2019 à MIRANDOLA (ITALIE). Réf. 0698069430/JM. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2165104

Par décision du Tribunal Judiciaire de BOURG-EN-BRESSE en date du 07/01/2021 le Directeur régional des finances publiques du Rhône, 3 rue de la Charité, 69268 LYON CEDEX 02, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme QUAIRE Eliane décédée le 13/01/2020 à LA TRONCHE (38). Réf. 0698069428/JM. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2165086

Par décision du Tribunal Judiciaire de BOURG-EN-BRESSE en date du 21/09/2020 le Directeur régional des finances publiques du Rhône, 3 rue de la Charité, 69268 LYON CEDEX 02, a été nommé curateur de la succession vacante de M. Lucas MONTABONE décédé le 15/08/2018 à TRÉVOUX (01). Réf. 0698069444/JM. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2165161

Par décision du Tribunal Judiciaire de BOURG-EN-BRESSE en date du 07/01/2021 le Directeur régional des finances publiques du Rhône, 3 rue de la Charité, 69268 LYON CEDEX 02, a été nommé curateur de la succession vacante de M. Anton, Kulendran MANUEL PILLAI décédé le 09/05/2020 à MIRIBEL (01). Réf. 0698069445/JM. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2165168

Le Directeur régional des finances publiques du Rhône, 3 rue de la Charité, 69268 LYON CEDEX 02, curateur de la succession de M. Jean-Paul BRULE décédé le 27/04/2019 à CHAMPAGNE-EN-VALROMEY (01) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal Judiciaire. Réf. 0698054961/EB.

2162815

Le Directeur régional des finances publiques du Rhône, 3 rue de la Charité, 69268 LYON CEDEX 02, curateur de la succession de M. Yves José BRUNEL décédé le 22/04/2020 à PLATEAU D'HAUTEVILLE (01) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0698065070/PL.

2164793

Le Directeur régional des finances publiques du Rhône, 3 rue de la Charité, 69268 LYON CEDEX 02, curateur de la succession de Mme Marguerite MAGLIOLA décédée le 13/02/2020 à BELLEGARDE-SUR-VALVERGINE (01) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0698060467/KB.

2164742

Le Directeur régional des finances publiques du Rhône, 3 rue de la Charité, 69268 LYON CEDEX 02, curateur de la succession de M. Daniel MOIROUX décédé le 03/04/2017 à VIRIAT (01) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0698035360/PL.

2164847

Le Directeur régional des finances publiques du Rhône, 3 rue de la Charité, 69268 LYON CEDEX 02, curateur de la succession de Mme Danièle JACOB décédée le 14/08/2019 à VIRIAT (01) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0698057771/KB.

2164870

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces légales entreprises de moins d'un an !

Actulegales.fr, avec votre journal.

actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

